# Ensemble Recyclons +

Secteur VIRE AU NOIREAU



Guide pratique pour bien trier vos déchets





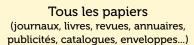
+ D'INFOS SUR : www.sirtom-flers-conde.fr

### **BIEN TRIER POUR BIEN RECYCLER**

## LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES dans le SAC JAUNE









Briques alimentaires et emballages en carton



Boîtes et emballages métalliques

Si vous n'avez plus de sacs jaunes, renseignez-vous auprès de votre mairie et /ou du SIRTOM de la région Flers-Condé

#### LE VERRE dans les colonnes dédiées SURTOUT PAS dans les sacs !





Uniquement les emballages (pots, bocaux et bouteilles en verre)

## LES DÉCHETS ORGANIQUES

N'oubliez pas le compost







## CONSIGNES DÉCHÈTERIES

Tous ces déchets ne sont acceptés qu'en déchèterie, ils ne sont pas ramassés lors de la collecte des sacs de tri et ordures ménagères.















**DÉCHETS VERTS** 

MÉTAUX

DÉBLAIS / GRAVATS

DEEE

MOBILIER

BOIS

**ENCOMBRANTS** 















PILES. BATTERIES **ET ACCUMULATEURS** 

DÉCHETS **TOXIQUES** 

GRANDS CARTONS

**HUILES DE FRITURES** 

**HUILES DE VIDANGE** 

**CARTOUCHES ENCRE** 

**TEXTILES CHAUSSURES** 

## RÈGLEMENT DE COLLECTE



#### LE TRI EST OBLIGATOIRE

vos sacs et de les mettre en conformité.

Les agents du SIRTOM sont habilités à vérifier le contenu de vos sacs. Ils peuvent refuser de ramasser les déchets recyclables mal triés ou les sacs d'ordures ménagères contenant des déchets recyclables (notamment des emballages en verre qui doivent être apportés au conteneur). En cas de refus de collecte, il vous revient de récupérer



#### PENSEZ AUX AGENTS DE COLLECTE

- Les déchets doivent être présentés sur la voie publique SOIT en bacs aux normes (NF EN 840) qui peuvent être soulevés par le lève-conteneur, SOIT en sacs de MOINS DE 12 KG.
- Rien ne doit gêner le passage des bennes (véhicule en stationnement, branchages, haies).
- Certaines voies ne sont pas accessibles aux véhicules de collecte. Pour les connaître, renseignez-vous auprès de votre mairie ou du SIRTOM.



#### CERTAINS DÉCHETS NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LE SIRTOM!

#### Quelques exemples:

- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux qui doivent être ramenés en pharmacie.
- Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises par les points de vente.
- Les déchets des professionnels ne pouvant pas être assimilés à des ordures ménagères.

## HORAIRES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	Sam.		
Condé en Normandie - Condé sur Noireau -	9h - 11h45 14h - 17h45	$\otimes$	9h - 11h45 / 14h - 17h45					
Caligny	<b>(X)</b>	9h - 11h45 / 14h - 17h45						
Messei	9h - 11h45 / 14h - 17h45			9h - 11h45 / 14h - 17h45				
Valdallière - Pierre -	14h - 17h45	<b>(X)</b>	<b>⊗</b>	×	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 12h45 13h15 - 17h45		
Tinchebray Bocage - Tinchebray -	9h - 11h45 / 14h - 17h45				9h - 11h45 / 14h - 17h45			

# LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE À COMPTER DE LA SEMAINE DU 15 OCTOBRE 2018

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
La Chapelle Engerbold, La Villette, Périgny, Pontécoulant, Proussy, Saint Pierre La Vieille					• •
Rully, Saint-Denis-de-Méré	•				
Saint Germain du Crioult					<u> </u>
Saint-Vigor-des-Mézerets			•		
Vassy			<u> </u>		

## ORDURES MÉNAGÈRES O SAC DE TRI



#### **POUR RAPPEL**

Sortir les sacs pour 19h le jour de la collecte

Sortir les sacs dès 20h la veille de la collecte



Les déchets sortis un autre jour ou les dépôts "sauvages" peuvent faire l'objet d'une amende.



#### Pour le SIRTOM seulement 3 JOURS FÉRIÉS

Pas de collecte le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre. Toutes les collectes de la semaine qui suivent l'un de ces jours fériés sont reportées au lendemain. Exemple : en raison du 25 décembre 2018, les collectes du mardi 25 au vendredi 28 seront reportées du mercredi 26 au samedi 29.

Conception : Open Pixe I (Flers 61) - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique